

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le vingt-neuf janvier

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 janvier 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 26 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENT : M. CHATAL Jean-Paul

POUVOIR : M. CHATAL Jean-Paul à Mme DESMOTS Isabelle

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

FINANCES

1- Clôture du budget annexe n°294 de la culture et intégration du service culture dans le budget principal n°204

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour cette opération budgétaire.

2- Admission en non-valeur concernant la Taxe Locale d'Équipement (TLE) :

Le conseil municipal a décidé d'admettre en non-valeur une créance d'un montant de 112 € étant précisé que cette décision autorise le Comptable Public à cesser les poursuites sans pour autant éteindre la dette correspondante à l'égard de la collectivité.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE

- 3- Proposition de retrait de la délibération du lundi 23 octobre 2017 relative à l'emplacement du futur groupe scolaire suite au recours gracieux en date du 03 novembre 2017 du Groupe minoritaire « Nivillac Nouveau Cap » auprès de M. le Préfet du Morbihan

L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité le retrait la délibération considérant l'issue incertaine d'une éventuelle procédure contentieuse et la nécessité d'éviter le risque d'engager les deniers publics dans des frais de procédure.

4- COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- 5- Désignation d'un élu titulaire à la commission enfance/ jeunesse de la CC ASB en remplacement de l'élu démissionnaire

Après vote, M. Laurent LORJOUX a été élu par 27 voix sur 27 en remplacement de M. Pierre PRAT.

CONVENTIONNEMENT

- 6- Convention de transmission d'éléments cartographiques moyenne échelle informatisés entre la Commune de NIVILLAC et GRDF (Gaz Réseau Distribution France)

Le conseil municipal a validé à l'unanimité cette convention avec GRDF.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- 7- Résultats de l'enquête effectuée auprès des familles sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2018

Après sondage effectué auprès des familles concernées, il ressort une majorité pour le retour aux 4 jours par semaine (63 % des familles).

DIVERS

- 8- Chiffres de la population nivillacoise au 1^{er} janvier 2018 publiés par l'INSEE

La population totale est de 4 572 habitants soit une progression de 1,33 % par rapport à 2017 (4512 habitants).

Rédigé à NIVILLAC, le 31 janvier 2018



Le Maire,
Alain GUIHARD